



Décisions sur le déconfinement à Sucé-sur-Erdre – jeudi 7 mai 2020

Suite à l'allocution de M. le Premier Ministre le mercredi 28 avril 2020, M. le Maire de Sucé-sur-Erdre tient à informer la population des préparatifs de déconfinement sur la commune dans le respect du déconfinement national qui sera « progressif » et « conditionné » à partir du 11 mai. En effet, chaque jour l'Etat fera un point par département pour indiquer si le département est « vert » ou « rouge ». Ce jour, après l'allocution du gouvernement, le département est indiqué comme « vert » et le déconfinement national est confirmé.

Vous trouverez ci-dessous une information de M. le Maire puis les décisions locales de ce déconfinement :

« Tous dans le même bateau !



Dans cette période de confinement total, le poids de la solitude nous rappelle combien les relations humaines sont importantes et essentielles : même si les outils modernes aident à garder le contact, ils ne remplacent pas une visite. Au fil des jours, la souffrance pèse sur ceux qui ne peuvent plus rencontrer leurs proches à l'hôpital, à la maison de retraite... Il nous faudra du temps, des paroles et des gestes pour combler la distance après ces semaines de séparation.

Ce qui est vrai au plan personnel l'est aussi dans la vie sociale : **nous avons besoin d'échanger de participer, de construire, d'apprendre et de travailler.** Dans ce confinement, nous ne sommes pas tous égaux selon que l'on habite seul ou accompagné, dans un logement grand ou petit, avec ou sans espace vert.

Comment garder confiance dans un moment aussi compliqué ? Comment accepter la contrainte ? Nous ne devons pas perdre de vue la raison pour laquelle le confinement a été mis en place et nous devons admettre l'importance de la cause pour laquelle nous nous battons, être confiné est un acte de solidarité publique. Notre société a fait le choix de la vie plutôt que des projets.

Aujourd'hui, la lutte contre le virus **nécessite un effort collectif à la hauteur de la menace.** La reprise progressive et sécurisée est nécessaire pour notre vie sociale et économique ; nous devons faire preuve d'une grande solidarité pour accompagner le déconfinement.

Dans le sillage de la pandémie et du confinement, l'ombre d'une crise économique générale aux conséquences imprévisibles sur le plan social se profile. L'inquiétude grandit mais **des moyens considérables nationaux et locaux sont aussi déployés** pour éviter une nouvelle tragédie humaine et un désastre économique. Nous sommes tous dans le même bateau et la réussite du déconfinement du 11 mai dépend de notre respect des consignes qui sera le préalable au retour à la vie normale tant attendue.

La reprise des écoles est une étape essentielle. La commune est l'échelon le plus près des citoyens et de la réalité du terrain. Nous devons en être tous exemplaires ! **Nous devons aussi, accompagner cette unité nationale afin d'apporter une réponse positive à ce drame sanitaire, social et économique.**

La cérémonie du 8 mai ne pourra se tenir cette année dans son format habituel. Cependant, même à distance, nous pouvons partager tous ensemble ce moment solennel de reconnaissance et observer une minute de silence à 11h lors du dépôt de gerbe national et à pavoiser nos façades de maisons et nos balcons. Je vous invite aussi à consulter notre site Internet sur ce sujet en page d'accueil « en actualités ».

Enfin, je vous propose ci-dessous de prendre connaissance des décisions locales de déconfinement et de distribution dès lundi des masques offerts par nos 12 communes d'Erdre et Gesvres. » Prenez soin de vous, Jean-Louis ROGER, Maire de Sucé-sur-Erdre.

Distribution des masques :

Les élus des 12 communes d'Erdre et Gesvres se sont mobilisés pour commander 65 000 masques « grand public » pour les habitants. Cette commande groupée à l'échelle de l'intercommunalité sera distribuée par les mairies.

A Sucé-sur-Erdre, les modalités de distribution sont les suivantes :

- 1 pli vous sera déposé dans votre boîte aux lettres les 11 et 12 mai 2020
- ce pli contiendra 2 masques et 2 courriers ainsi que les préconisations d'entretien (lavage...)
- les autres masques (manquants à votre foyer) seront à retirer en mairie pour les adolescents et les enfants avec votre livret de famille et un justificatif de domicile. Des masques enfants seront distribués via les écoles de la commune.

Voici les donc les décisions locales prises à partir du 11 mai :

- **La réouverture de certains lieux publics à partir du 11 mai :**
 - **Accueil de la mairie** aux horaires habituels
 - **Accueil du Centre Technique** sur rendez-vous aux horaires habituels (notamment pour l'urbanisme)
 - **Multi-accueil** ouverture dès lundi dans la limite de 10 enfants accueillis (enfants « réguliers » accueillis et besoins urgents) aux horaires habituels.
 - **Relais Petite Enfance** : l'animatrice est joignable par téléphone au 07.55.67.82.07 ou par mail à l'adresse suivante : relaispetiteenfance@suce-sur-erdre.fr, pour répondre aux demandes des familles et des assistantes maternelles. Des permanences téléphoniques auront lieu tous les après-midis de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message avec vos coordonnées l'animatrice vous recontactera dans les meilleurs délais. Les animations avec les enfants et les assistantes maternelles sont suspendues pour le moment.
 - **Médiathèque** : du 11 au 25 mai, la boîte de retours est réouverte. A compter du mardi 26 mai, un service de drive sera proposé pour retirer des livres préalablement commandés via le catalogue : www.livreetlecture-cccg.net. Vous pourrez aussi le faire par email sur mediatheque@suce-sur-erdre.fr ou par téléphone : 02.40.77.95.21.
 - **Les marchés** : celui du mardi reste maintenu dans le respect des règles en vigueur. Le marché du vendredi sera confirmé prochainement.
 - **Les sites publics « extérieurs »** : seul le parc de la mairie ouvrira (sauf espace jeux) en limitant les rassemblements à moins de 10 personnes et dans le respect des mesures barrières. Les terrains de tennis sont ouverts en extérieur mais sous la responsabilité du club de tennis.
 - **Les services de portage de repas et de courses** aux personnes fragiles isolées sont maintenus après le déconfinement sur inscriptions.
 - **Le cimetière** est ouvert au public.
 - **Les lieux de cultes** sont ouverts mais les célébrations interdites jusqu'au 2 juin.
 - **La déchetterie** est réouverte depuis le 6 mai, merci de consulter les modalités d'accès avant de vous y rendre car les conditions d'accès évoluent ainsi que les horaires : www.cceg.fr

- **Le maintien de la fermeture de certains lieux publics dans le respect des consignes nationales :**
 - **L'Escale Culture** reste fermée, la question de sa réouverture sera traitée fin mai par le gouvernement.
 - **Les différentes salles communales** (salle des fêtes...) restent fermées ainsi que les gymnases car la pratique des sports collectifs ou dans des lieux clos est interdite. Terrains de football non autorisés ainsi que les boulodromes.
 - **Les prêts de salles** aux associations ou aux particuliers sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.
 - **Les sites publics « extérieurs » ci-après restent fermés** : Parc Germaine Le Goff, City Park du Levant, skate park de la Papinière, terrains de foot, boulodrome et square du Moulin à Vent.
 - Une réflexion est en cours avec les services de l'Etat sur la réouverture dans les jours qui viennent de : la Baraudière, Mazerolles, Plage verte, Papinière et tout autre cheminement le long de l'Erdre ainsi que du Port (incluant la pratique des sports nautiques). Ils sont jusqu'à nouvel fermé en attendant la décision.

- **La réouverture des écoles maternelles et primaires ainsi que les services municipaux associés :**
 - Réouverture des écoles maternelles et primaires publiques et privées en concertation avec l'Education Nationale, le monde enseignant et les associations de parents d'élèves en fonction des capacités d'accueil édictées dans le protocole sanitaire de l'éducation nationale.
 - Un courrier va parvenir à l'ensemble des familles pour les avertir du dispositif en place.
 - Reprise de la restauration scolaire et de l'accueil du mercredi pour les élèves du public et du privé.
 - Reprise de l'accueil périscolaire du matin et du soir géré par la commune pour les élèves du public.
 - Reprise des transports scolaires en lien avec Erdre et Gesvres et la Région pour tous les élèves concernés dès le 12 mai (maternelle et primaire dans un premier temps).
 - La municipalité réfléchit à un système de garderie pour toutes les familles ayant fait une demande auprès de son école mais qui n'aurait pu aboutir du fait des capacités d'accueil restreintes (y compris pour les accueils partiels). Ces familles doivent se faire connaître par courriel à famille@suce-sur-erdre.fr

- **Evènements sur la commune :**
 - Tous les événements municipaux sont annulés jusqu'au 31 août 2020. L'organisation des RDV de l'Erdre est en cours de réflexion. Des informations vous seront transmises ultérieurement.
 - Les mariages civils sont reportés sauf pour les cas urgents prévus par la loi.